
Histoire monétaire du monde romain

Antony Hostein



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/2984>

DOI : [10.4000/ashp.2984](https://doi.org/10.4000/ashp.2984)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination : 159-169

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Antony Hostein, « Histoire monétaire du monde romain », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 150 | 2019, mis en ligne le 11 juin 2019, consulté le 03 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/2984> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.2984>

HISTOIRE MONÉTAIRE DU MONDE ROMAIN

Directeur d'études : M. Antony HOSTEIN

Programme de l'année 2017-2018 : I. *Les dépôts monétaires et les aurei. Contextualiser la monétarisation et l'accumulation des richesses en Gaule, du I^{er} s. av. au V^e s. apr. J.-C.* — II. *Le monnayage de Thessalonique au III^e siècle.* — III. *Actualité de la recherche.*

Comme en 2016-2017, la conférence a porté cette année sur deux thèmes principaux : d'une part sur l'apport des monnaies provinciales à notre connaissance de l'histoire politique, institutionnelle et culturelle de la « crise du III^e siècle », et d'autre part sur les usages de la monnaie dans les villes et les campagnes des Trois Gaules entre le I^{er} s. av. et le V^e s. apr. J.-C. À côté d'une approche numismatique classique fondée sur le classement et la typologie, l'accent a été mis sur les pièces découvertes en contexte archéologique. La monnaie a été confrontée aux autres sources disponibles (textes littéraires, inscriptions, papyrus).

Deux dossiers ont fait l'objet d'un traitement détaillé, à savoir d'une part les dépôts monétaires et les *aurei* d'époque romaine mis au jour en Gaule en contexte archéologique, et d'autre part le monnayage de Thessalonique, d'Auguste au milieu du III^e siècle.

Une séance a été consacrée à la lecture critique, par Michel Amandry, de l'ouvrage de W. Metcalf, *The Later Republican Cistophori*, New York, 2017, le jeudi 24 mai 2018. Deux mises au point ont été effectuées sur les découvertes monétaires de Pompéi et les monnayages du Millénaire de Rome (248 apr. J.-C.), les jeudis 17 et 31 mai 2018. Laurent Schmitt est intervenu à la séance du 25 janvier pour présenter le dossier des deux dépôts monétaires d'*aurei* mis au jour à *Lutetia*, chef-lieu de la cité des *Parisii* (dépôts du lycée Henri IV et du boulevard Saint-Michel¹).

En 2018, une nouvelle formule d'enseignement a été inaugurée. Elle consiste en une initiation à la numismatique pour grands débutants. Organisé à l'INHA sur trois journées consécutives du 3 au 5 octobre 2017, ce stage a réuni 16 étudiants de niveau master, doctorat et postdoc. Il a été conduit en collaboration étroite avec Sylvia Niéto-Pelletier (directeur de recherches, CNRS) et trois collègues conservateurs de la Bibliothèque nationale de France (Dominique Hollard, Julien Olivier) et du musée Carnavalet (Philippe Charnottet). Avec leur générosité coutumière, ils nous ont donné accès aux riches collections placées sous leur responsabilité.

Les 11, 12 et 13 juillet 2018, un stage de même nature a été organisé dans les locaux de l'université de Sfax (Tunisie). Destiné aux étudiants de l'université (licence, master) et aux praticiens de l'archéologie (Institut national du patrimoine) qui participaient au chantier-école archéologique du site de Thyna-Thaena, il a réuni une vingtaine de participants.

1. Ces dépôts font l'objet d'une notice approfondie dans le *Corpus des trésors monétaires antiques de la France (TAF)* IX, Paris, 1993, n° 5, p. 21-22 et n° 15, p. 25.

I. Les dépôts monétaires et les *aurei*. Contextualiser la monétarisation et l'accumulation des richesses en Gaule, du I^{er} s. av. au V s. apr. J.-C.

Du 1^{er} juillet 2017 au 21 janvier 2018, s'est tenue au musée départemental Arles antique une exposition intitulée : *Le luxe dans l'Antiquité. Trésors de la Bibliothèque nationale de France*². À la suite d'une communication donnée les 16-17 octobre 2017 au colloque accompagnant l'exposition, le premier semestre a été consacré aux dépôts monétaires et aux *aurei* mis au jour en Gaule entre le I^{er} s. av. au V^e s. apr. J.-C, avec une attention particulière portée aux contextes des découvertes.

Après avoir engagé des discussions terminologiques sur la notion de trésor³, ont été passés en revue les principaux dépôts trouvés en Gaule attestant l'accumulation de richesses importantes et ayant fait l'objet de publications détaillées : trésors de Berthouville (statues et vaisselle en argent massif), de Rennes (*aurei*, patère et fibule cruciforme en or), de Naix-aux-Forges (*aurei*, bijoux, éléments divers) pour ne citer qu'eux. Une sépulture privilégiée découverte dans un tombeau monumental en contexte rural chez les Pétrucorcs a également été présentée et analysée en détail⁴, certains éléments du mobilier faisant écho directement à des objets mis au jour dans le dépôt de Naix-aux-Forges. Le séminaire a ensuite emprunté un virage historiographique à travers la lecture et l'analyse de plusieurs ouvrages et articles d'Adrien Blanchet (1866-1957). À cette occasion, la fameuse théorie selon laquelle les dépôts monétaires auraient été majoritairement enfouis en réaction face aux invasions « barbares » a été discutée et nuancée. Si la thèse défendue par Adrien Blanchet dans *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900⁵ ne peut désormais plus servir de clé de lecture unique, elle ne doit cependant pas être rejetée comme l'ont montré plusieurs études récentes de Christian Găzdac, Johan van Heesch ou François de Callataÿ⁶. Ces auteurs récuse chacun à leur manière et à travers des dossiers différents l'hypothèse ritualiste des enfouissements qui s'impose de manière parfois exclusive dans le monde anglo-saxon, en particulier sous la plume

2. On consultera avec profit le catalogue de l'exposition, aux notices richement illustrées : M. Avisseau-Broustet, C. Colonna éd., *Le luxe dans l'Antiquité*, Gand, Arles, 2017.
3. Le terme « trésor » se révèle inapproprié, et l'on préférera, avec Gérard Aubin, employer celui de dépôt, moins connoté : G. Aubin, « Les trésors (monétaires) antiques : le mot, les choses et les chercheurs », dans F. Baratte, M. Joly, J.-C. Béal éd., *Autour du trésor de Mâcon. Luxe et quotidien en Gaule romaine*, Mâcon, 2007, p. 49-75.
4. A.-L. Brives, C. Chevillot, « Une sépulture privilégiée chez les Pétrucorcs : un nouveau témoin de la pratique d'un culte oriental en Aquitaine ? », *Aquitania*, 22, 2006, p. 205-222.
5. Il convient de compléter la lecture de cet ouvrage avec le double article du même auteur, rarement cité dans la littérature et tiré de quatre conférences données au Collège de France : « Les rapports entre les dépôts monétaires et les événements militaires, politiques et économiques », *Revue numismatique*, 1936, p. 1-70 et 205-270. Adrien Blanchet y développe une pensée plus nuancée que dans sa monographie parue en 1900 sans pour autant revenir sur la théorie qui a fait sa renommée dans le milieu des numismates.
6. C. Găzdac, « War and peace! Patterns of violence through coin hoards distribution », *Istros*, 18, 2012, p. 165-198 ; J. Van Heesch, « Coin Hoards and Invasions? The evidence of sites », dans L. Bricault et alii éd., *Rome et les provinces. Monnayage et histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, Paris, p. 399-413 ; F. de Callataÿ, « Coin deposits and civil wars in a long-term perspective (c. 400 B.C.–1950 A.D.) », à paraître.

de Sam Moorhead dans son travail sur le trésor de Frome (Somerset)⁷. Au terme de ce cycle de travaux, un cas d'étude précis a été abordé. Il concerne la concentration (relative) de découvertes d'*aurei* de l'empereur Caligula et des empereurs dits « gaulois » sur le territoire de la cité des Éduens, en particulier autour d'Autun-*Augustodunum*. Cette recherche en cours fera l'objet d'une publication courant 2020.

II. Le monnayage de Thessalonique au III^e siècle

Au second semestre, le séminaire a porté sur le monnayage de Thessalonique au III^e siècle. L'histoire de la ville ainsi que les découvertes archéologiques récentes ont permis de planter le cadre de l'étude numismatique à proprement parler qui s'est fondée sur l'ouvrage de référence du numismate grec Iannis Touratsoglou⁸ ainsi que sur la notice que nous avons consacrée à l'atelier dans le neuvième volume du *Roman Provincial Coinage*⁹. La production de l'atelier a été replacée dans le contexte des émissions macédonienne du Haut-Empire. Une attention particulière a été portée aux séries abondantes frappées par le koinon, séries éditées par H. Gaebler en 1906¹⁰ et qui devraient faire l'objet d'une étude renouvelée par K. Liampi¹¹. Plusieurs corrections ont pu être apportées aux notices du *RPC IX*¹².

La discussion a porté sur la question épineuse des quatre néocories de Thessalonique. À l'époque impériale, une néocorie était le nom donné au privilège qui consistait pour une cité à abriter en son sein un temple du culte impérial de rang provincial¹³. Ce privilège ne pouvait découler que d'une décision prise en haut lieu, émanant du prince en personne. Par les concours et cérémonies qui étaient associées à chaque temple néocore, ce statut était très recherché car source de profits et de grand prestige pour les villes qui en jouissaient.

En Macédoine, au milieu du III^e siècle, seules deux cités bénéficient de ce privilège : Béroia d'abord, ville où siègent chaque année les délégués du koinon, qui dispose de deux néocories sous Gordien III¹⁴ ; Thessalonique ensuite, qui reçoit de ce même prince à l'occasion de son *expeditio Orientalis*, c'est-à-dire vers 240-241, une

7. S. Moorhead, A. Booth, R. Bland, *The Frome Hoard*, Londres, 2010.

8. I. Touratsoglou, *Die Münzstätte von Thessaloniki in der römischen Kaiserzeit*, Berlin, 1988 (désormais abrégé Touratsoglou, *Thessaloniki*).

9. A. Hostein, J. Mairat, *Roman Provincial Coinage. Volume IX. From Trajan Decius to Uranius Antoninus (AD 249-254)*, Londres, Paris, 2016 (= *RPC IX*), p. 76-78, n^{os} 141-150.

10. H. Gaebler, *Die antiken Münzen von Makedonia und Paionia*, III. 1, Berlin, 1906, p. 26-74 (publié dans la série des AMNG-Die antiken Münzen Nordgriechenlands).

11. En attendant ce nouveau corpus, on lira l'article préliminaire de K. Liampi, « Die Münzprägung des makedonischen Koinon in der Kaiserzeit », dans C. Alfaro, C. Marcos, P. Otero éd., *XIII Congreso internacional de numismatica, Madrid, 2003. Actas – Proceedings – Actes*, 1, Madrid, 2005, p. 891-904.

12. Ainsi, dans *RPC IX*, p. 141, il convient d'ajouter la mention *in field MHT* et dans *RPC IX*, p. 144 *in field A*. Ces corrections ont été effectuées dans les notices en ligne du *RPC IX* désormais consultables à l'adresse suivante : <http://romanprovincialcoinage.org>.

13. Le titre fait l'objet d'une étude complète et détaillée, cité par cité, par B. Burrell, *Neokoroi. Greek Cities and Roman Emperors*, Leyde, Boston, Tokyo, 2004 (désormais abrégé Burrell, *Neokoroi*).

14. Sur la seconde néocorie octroyée à Béroia par Gordien III, après une histoire mouvementée sous Élagabal et Sévère Alexandre : Burrell, *Neokoroi*, p. 195-197.

première néocorie, privilège auquel le prince associe celui d'organiser des concours pentétériques appelés *Pythia*, attestés épigraphiquement en 252-253¹⁵.

Les quatre néocories de Thessalonique sont connues pour la première fois dans le monnayage civique par une seule monnaie conservée à Paris (figure 1).



FIG. 1. — Monnaie RPC IX, 141 (droit et revers).

Inaugurant les émissions frappées au nom de l'empereur Trajan Dèce, cette monnaie date des premiers mois du règne, c'est-à-dire de l'automne 249, en raison de l'inversion ΔΕΚΙΟC ΤΡΑΙΑΝΟC (au lieu de ΤΡΑΙΑΝΟC ΔΕΚΙΟC) dans la titulature du prince¹⁶. Par la suite, la quatrième néocorie est mentionnée sur les légendes de tous les revers émis au nom de Trajan Dèce. A contrario, sous Valérien (253-260), les légendes monétaires et les inscriptions lapidaires n'indiquent plus que deux néocories.

En attendant une publication détaillée, voici résumés en quelques lignes les principaux apports de cette étude :

— La monnaie RPC IX, 141 constitue bien le premier témoignage numismatique des quatre néocories de Thessalonique, puisque dans le cadre des dernières émissions produites sous Philippe l'Arabe et son fils, avant l'accession de ce dernier à l'Augustat à l'été 247 (juillet-août) puisqu'il est toujours présenté comme *Caesar* (abrégé ΚΕ pour ΚΑΙCΑΡ en grec), la titulature civique reproduite en légende des monnaies n'en indique qu'une seule, les titres de colonie et de métropole étant également absents¹⁷. On ignore si la situation perdure sous Trébonien Galle (251-253) en l'absence de frappes locales et d'inscriptions bien datées. La réduction de quatre à deux néocories est quant à elle assurée sur les légendes de revers de la première émission de Valérien (253-260), émission datée avec de bons arguments par Ioannis Touratsoglou de l'automne 253¹⁸.

15. Sur cette première néocorie : Burrell, *Neokoroi*, p. 198-199. Sur ces concours connus grâce à une inscription importante datée de leur quatrième édition en 252-253, voir *IG*, X, 2.1, p. 38 (avec renvoi aux travaux de Louis Robert).
16. RPC IX, 141 (= Touratsoglou, *Thessaloniki*, n° 1) — P. 1498, 26 mm, 7.95 g, 1h. Dr. ΑΥΤ ΚΑΙC ΚΥΙΝ ΔΕΚΙΟC ΤΡΑΙΑΝ; buste lauré, drapé et cuirassé de Trajan Dèce, à dr. Rev. ΘΕCΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝ ΚΟΛΟΝΙΑC Δ ΝΕΩΚ, dans le champ g. ΜΗΤ; Janus debout, tourné vers la g., levant la main dr., face à une statuette de Marsyas, nu, tourné à dr., portant une outre de vin sur l'épaule [copyright BNF, tous droits réservés].
17. Sur les émissions de Philippe l'Arabe et de ses proches, voir Touratsoglou, *Thessaloniki*, p. 72-75, pl. 42-44. Il s'agit d'un monnayage relativement abondant, comprenant 75 types différents, frappés à l'aide de 11 coins de droit à l'effigie de Philippe (cat. nos 1-48), de 3 pour son épouse Otacilia Severa (cat. nos 49-60), et de 5 pour son fils et corégent Philippe II (cat. nos 61-74).
18. Sur la première émission civique de Valérien à Thessalonique, lire Touratsoglou, *Thessaloniki*, p. 77-78 (« im Frühherbst 253 n. Chr. ») et cat. nos 1-4 (p. 304), pl. 44.

— Avec Ruprecht Ziegler et Barbara Burrell¹⁹, il convient d'admettre que l'octroi de trois néocories en un laps de temps aussi court, probablement à la suite d'une seule et même décision impériale, constitue à cette date un honneur extraordinaire et inédit pour une cité de l'Orient romain. On rappellera que Pergame fut la première cité à être trois fois néocore sous Caracalla en 214²⁰.

— À cet honneur exceptionnel, quel événement non moins exceptionnel faut-il relier ? Et en l'état de la documentation écrite, très lacunaire, comment interpréter la concession par un prince de cet insigne privilège ? Fortement impressionné et inspiré par l'article de Louis Robert sur la rivalité fratricide entre Nicée et Nicomédie sous Septime Sévère²¹, Ruprecht Ziegler a tenté de donner sens à ces témoignages épars en réhabilitant le témoignage de Jean d'Antioche, un chroniqueur et compilateur byzantin du VII^e siècle. Dans son œuvre connue par quelques fragments, ce dernier a indiqué que la mort de Philippe l'Arabe face aux troupes de Trajan Dèce se serait produite dans une ville appelée Βερόνη²², toponyme qui peut correspondre à la Béroia macédonienne ou à la Beroé de Thrace (*Augusta Traiana*). Ce témoignage isolé s'oppose cependant à celui de l'ensemble des auteurs latins du IV^e siècle qui précisent que la bataille décisive eut lieu dans le nord de l'Italie, à *Verona*, actuelle Vérone²³. Or, c'est la leçon de Jean d'Antioche que retient Ruprecht Ziegler pour développer une grille d'interprétation calquée sur la crise entre Nicée et Nicomédie dans les années 190. Ce combat final serait intervenu selon lui à Béroia, siège du koinon de Macédoine. Dans le cadre ainsi tracé, suite au soutien apporté par les habitants de Thessalonique à Trajan Dèce alors que ceux de Béroia étaient demeurés favorables à Philippe l'Arabe, le vainqueur aurait accordé trois néocories en une seule fois à la capitale provinciale en plus des titres et statuts de colonie et de métropole. Le mérite de cette reconstruction est de donner une vue d'ensemble cohérente à des témoignages disparates et lacunaires. Elle peut aussi expliquer le caractère exceptionnel et inédit de la mesure.

— L'interprétation de Ruprecht Ziegler ne résiste cependant pas à l'examen d'un dossier épigraphique qui oblige à revoir la chronologie et le déroulement des événements. Il se compose de plusieurs stèles inscrites découvertes à Thessalonique en 1927 en remploi dans l'aqueduc byzantin, dans un secteur de la ville proche du

19. R. Ziegler, « Thessalonike in der Politik des Traianus Decius und der Tod des Philippus Arabs », dans M. Wissemann éd., *Roma Renascens. Beiträge zur Spätantike und Rezeptionsgeschichte. Ilona Opelt von ihren Freunden und Schülern zum 9.7.1988 in Verehrung gewidmet*, Francfort-sur-le-Main, 1988, p. 385-414 (désormais abrégé Ziegler, *Thessalonike*) et Burrell, *Neokoroi*, p. 198-200.
20. Sur la néocorie de Pergame : Burrell, *Neokoroi*, p. 30-37 et 59-85. Sous Trajan Dèce, la cité des Pergaméniens revendique encore avec fierté ce titre comme en témoignent les légendes des revers de *RPC IX*, p. 539-553 (« Pergame, première à être trois fois néocore »).
21. L. Robert, « Le dieu *Fulvus* à Thessalonique », dans *Hellenica II*, Paris, 1946, p. 37-42 (désormais abrégé Robert, *Fulvus*).
22. Le passage est publié dans C. Müller, *Fragmenta Historicorum Graecorum*. IV, Paris, 1883, p. 597-598, fragment n° 148.
23. Ainsi Aurelius Victor, 28,10 ; l'*Epitome de Caesaribus*, 28, 2, ou encore Eutrope, IX, 3 pour ne citer que ces trois sources.

site du gymnase et du stade antiques²⁴. Ce sont des inscriptions stéréotypées qui suivent un même formulaire où figure le nom des prêtres et des agonothètes des concours organisés en l'honneur du divin *Fulvus*, certainement un fils de Marc Aurèle mort en bas âge. Leurs fonctions, et parfois la titulature de la ville de Thessalonique, sont indiquées. Les inscriptions ont été gravées entre 219-220 et 269-270 d'après la mention de l'ère locale qui y figure de façon systématique²⁵. Cette série remarquablement homogène et cohérente apporte des informations précieuses sur les élites de Thessalonique qui se partageaient cette charge au III^e siècle, permettant en particulier d'établir plusieurs *stemmata* complets²⁶.

Afin de clarifier la discussion sans citer *in extenso* l'ensemble des textes qui composent ce riche dossier, on trouvera, réunies ci-après dans un tableau (cf. appendice), les principales informations à retenir.

Sur une période d'un demi-siècle environ, les noms de 18 prêtres et de leurs proches sont connus. Si l'on resserre la focale, entre 246/7 et 253/4, les fastes sont quasi complets puisque ne manquent que les noms des prêtres des années 247/8 et 251/2. Au cours de cette séquence, le formulaire des textes se distingue par la mention systématique de la titulature complète de la ville, alors qu'avant et après (à l'exception de l'inscription *IG, X.2, 167*) ces indications demeurent absentes. On relèvera au passage que la première néocorie octroyée par Gordien III, qui consistait pourtant un grand privilège, n'est citée dans aucune des inscriptions datées des principats de ce prince ou de son successeur.

Si l'on s'en tient aux informations données par ces textes et en admettant que les stèles honorifiques étaient érigées au moment de la sortie de fonction (ou peu après, dans des délais raisonnables de quelques mois, comme c'est généralement l'usage dans les cités du monde romain), Thessalonique aurait donc reçu simultanément les titres de métropole, de colonie ainsi que trois nouvelles néocories en 246/7 au plus tôt, et au plus tard l'année suivante en 247/8. C'est le scénario retenu par Charles Edson, l'éditeur du volume X.2 des *Inscriptiones Graecae*, qui s'appuie sur le témoignage livré par *IG, X, 2.1, 162*²⁷.

L'avis des numismates, comme signalé *supra*, diverge sur ce point. Le commentaire du dossier par Barbara Burrell dans son ouvrage déjà cité offre une bonne synthèse des positions des uns et des autres²⁸. L'auteur relève d'abord à juste titre

24. Ces inscriptions ont été éditées en 1972 par Charles Edson dans les *IG, X, 2.1* (cat. n^{os} 153-170). Le premier à les avoir étudiées en détail fut Robert, *Fulvus*, p. 37-42. Voir en dernier lieu sur ce dossier les analyses de Burrell, *Neokoroi*, p. 200, de J. Bartels, *Städtische Eliten im römischen Makedonien. Untersuchungen zur Formierung und Struktur*, Berlin, New York, 2008, p. 165-176, et de P. Herz, « Überlegungen zur Geschichte des makedonischen Koinon im 3. Jh. », dans J. Rüpke éd., *Festrituale. Diffusion und Wandel im römischen Reich*, Tübingen, 2008, p. 115-132 (qui cite ces documents sans les examiner en détail), abrégé désormais Herz, *Koinon*.

25. Inaugurée sous Octave-Auguste pour commémorer la victoire d'Actium, cette ère locale débute en septembre de l'année 31 av. J.-C.

26. Cf. les *stemmata* présentés dans *IG, X, 2.1*, p. 68 et 69.

27. *IG, X, 2.1*, p. 70 : « Inde ab incerto anno imperatoris Philippi Arabis, non autem posteriore a. 246/7, urbs fuit quater neocorus ».

28. Burrell, *Neokoroi*, p. 200.

l'importance des inscriptions lapidaires pour l'étude de la quatrième néocorie de Thessalonique. Elle ignore cependant l'existence d'un autre document contemporain, la dédicace par les autorités de la ville d'une statue érigée en l'honneur du *stolarque* (officier de marine) *Tiberius Claudius Magnus, vir egregius*. Ce texte fait mention aux lignes 9-10 des quatre néocories de Thessalonique²⁹. Barbara Burrell relève alors une contradiction apparente entre ces témoignages et celui des monnaies, du fait qu'aucune légende de revers datée du règne de Philippe l'Arabe ne mentionne quatre néocories alors même que l'émission inaugurale de Trajan Déce en fait état. Pour sortir de cette impasse, Barbara Burrell suggère que la date d'exercice de la prêtrise indiquée sur les pierres soit dissociée de celle de l'érection même de ces stèles honorifiques et de la gravure des textes, différées de plusieurs années après la sortie de charge des jeunes gens concernés. Elle suit là une proposition formulée en son temps par Ruprecht Ziegler³⁰ qui fondait son argumentation sur le cas particulier de l'inscription *IG, X, 2.1, 163*, qui date l'exercice de la prêtrise (et de l'éphéarchie) par un certain *Marinianus Philippus III* de l'an 248-249, tout en signalant plus loin qu'une seconde fonction officielle, la politarchie en l'occurrence, lui fut octroyée l'année suivante en 249-250. Le texte de cette dédicace peut être retranscrit comme suit :

[ἡ πατρις] | [(*regulae*)] | [τὸν ἱερέα καὶ] | [ἀγωνοθέτην] | [θεοῦ Φούλβου] | [Μαρεινιαὸν] | [Φίλιππον] | νέον, ἱερασά-|μενον ἐν τῷ · πσ · | σεβαστῷ ἔτει | καὶ ἐφήβαρχον | γενόμενον ἐν | τῷ αὐτῷ ἔτει καὶ | πολιειτάρχην ἀπσ, | υἱὸν Μαρεινιαοῦ | Φιλίππου τοῦ ἀρ-|χιερέως καὶ ἀ-|γωνοθέτου τῆς | λαμπρᾶς Θεσ-|σαλονικαίων | μητροπόλεως | καὶ κολωνεί-|ας καὶ <τ>ετράκις | νεωκόρου | καὶ ἔκγονον | Μαρεινιαοῦ | Φιλίππου τοῦ | μακεδονιάρχου | καὶ ἀρχιερέως. | Αὐρήλιος Ἰσί-|δωρος ἀρχιερεὺς | καὶ ἀρχιατρός | τὸν ἔκγονον. | *vacat* | εὐτυχεῖτε.

Voici comment Ruprecht Ziegler a d'abord commenté le dossier dans son article : « Die Inschriften wurden nach der Amtszeit der beiden Wüdentäger gesetzt (ἱερασάμενον). Wie lange danach, wissen wir nicht. » (p. 387). Plus loin, revenant sur la question, l'auteur adopte une position plus tranchée : « Die Inschrift wurde aber später gesetzt, keineswegs notwendigerweise noch unter den Philippi. Somit sind natürlich auch die Stadttitel nicht auf das Jahr der Priesterwürde, sondern auf den Zeitpunkt der Aufsteckung des Inschriftensteines zu beziehen » (p. 390). L'intérêt de cette interprétation est de faire concorder textes épigraphiques et documents numismatiques. Pour autant, cet effort s'effectue au détriment des textes eux-mêmes, en forçant et en généralisant la situation relevée dans une pièce particulière du dossier et qui doit demeurer comme telle. Autrement dit, peut-on postuler des délais importants, de deux à trois années, voire même davantage, entre la fin de l'exercice de la prêtrise et l'érection de l'inscription qui consacre et honore son détenteur ?

Si l'on suit ce raisonnement, *Marcius Dioscurides*, prêtre en charge de septembre 246 à septembre 247 aurait attendu deux années et plus pour bénéficier d'une inscription en son honneur, alors même qu'il s'agit d'une charge de début de carrière qui permet d'installer les jeunes citoyens issus des meilleures familles dans la vie politique locale. Toujours dans cette perspective, l'honneur serait intervenu alors

29. *IG, X, 2.1, p. 150.*

30. Ziegler, *Thessalonike*, p. 385-401.

qu'entretiens, la même fonction aurait été assumée par deux autres prêtres et agonothètes en 247/8 et 248/9. Dans un contexte de compétition sociale (*aemulatio*, ἀγών) propre à toute cité du monde romain où la fierté et l'honneur des groupes familiaux dominants étaient en jeu, on ne comprend pas très bien quel aurait été l'intérêt d'attendre deux à trois années pour ériger un monument inscrit, simple stèle dont le coût demeurerait modeste pour ces familles aisées. Par ailleurs, si l'on doit admettre pour *Marcus Dioscurides* des délais longs de plus de deux ans, la règle doit dès lors s'appliquer à l'ensemble du dossier. Ainsi, *Cornelius Epagathus II neos*, de l'inscription *IG, X, 2.1, 165*, est prêtre entre septembre 250 et septembre 251, entre la fin du règne de Trajan Dèce et le début de celui de Trébonien Galle. Dans ce texte sont mentionnées dans la titulature civique les quatre néocories. Il a donc assurément été gravé avant le début du principat de Valérien, à l'automne 253, quand les légendes des monnaies ne signalent plus que deux néocories. L'inscription *IG, X, 2.1, 165* a donc été érigée l'année qui a suivi la sortie de charge de *Cornelius Epagathus II neos* en septembre 251, peut-être légèrement au-delà, mais pas davantage.

Quant à l'inscription *IG, X, 2.1, 163*, son formulaire ne dit pas autre chose. Il révèle au lecteur que l'année même où le jeune *Marinianus Philippus III* était honoré à sa sortie de charge par son aïeul maternel, *Aurelius Isidoros*, comme c'était l'usage, celui-ci revêtait en plus une charge nouvelle et importante, celle de *πολιάρχης*, au moment où son propre père homonyme endossait la double fonction de prêtre du culte impérial local et d'agonothète des jeux civiques. La fierté et la continuité généalogique, associant dans un même honneur trois générations de dirigeants locaux, s'exprime ici avec un éclat particulier. Et ce trait explique le caractère singulier du texte. À la lecture de la dernière colonne du tableau placé en appendice, on mesure en effet combien cette inscription, aussi bien dans sa forme que dans son contenu, demeure exceptionnelle. Ces nombreux traits originaux reflètent la position prédominante de cette famille dans le jeu des institutions locales de Thessalonique au cours de l'année 249/250 et au-delà. Ne serait-il pas permis, du moins à titre d'hypothèse, d'interpréter cette concentration de pouvoirs et de prestige comme une conséquence des événements intervenus dans les Balkans au cours de l'année 249 (usurpations de Pacatien puis de Trajan Dèce avant l'élimination de Philippe)? Plaiderait peut-être en faveur de cette interprétation l'inscription *IG, X, 2.1, 149*, qui établit un lien incontestable entre les chefs de cette famille et des officiels romains en poste à Thessalonique au milieu du III^e siècle. Le même *Aurelius Isidoros*, cité *supra*, y apparaît comme le dédicataire d'une statue en l'honneur d'un individu dont il se proclame le φίλος (au sens institutionnel du terme, comme équivalent de l'*amicus* latin). Cet individu, qualifié de κράτιστος et appelé *Aemilius Sullectinus*, est alors questeur (ταμίαις) de la province de Macédoine³¹.

31. Sur le personnage, voir *PIR² A 408* (il est qualifié de *quaestor provinciae Macedoniae* et fils de *PIR² A 409* appelé *L. Aemilius Sullectus*, Préfet de la flotte de Ravenne connu par *CIL, XIII, 1770* de Lyon). Pour un commentaire de la carrière de ces deux individus, lire W. Eck, « Prosopographische Bemerkungen zum Militärdiplom vom 20. 12. 202 n. Chr. Der Flottenpräfekt Aemilius Sullectinus und das Gentilnomen des Usurpators Regalianus », *ZPE*, 139, 2002, p. 208-210 (idées reprises dans *PIR² VII-2*, p. 359).

Pour conclure, au regard des observations et des analyses fondées sur une mise en série ainsi que sur une contextualisation de la documentation, les inscriptions des *sacerdotes divi Fulvi* étaient certainement érigées l'année suivant l'exercice de la prêtrise et de l'agonothésie, la notion d'année devant être entendue ici au sens large c'est-à-dire entre quelques mois et un peu plus d'un an révolu, mais guère plus. Cela signifie donc que la quatrième néocorie de Thessalonique ainsi que les titres / statuts de colonie et de métropole ont été au plus tard octroyés à la cité, d'après *IG*, X, 2.1, 162, entre septembre 247 et début 249, par l'empereur Philippe l'Arabe. Les raisons pour lesquelles de tels honneurs³² ont pu être accordés à cette date nous échappent, tout comme on ignore quand et pourquoi la cité perdit deux néocories sur quatre au plus tard au moment de l'avènement de Valérien. La question demeure ouverte même si, à titre d'hypothèse et à la suite des travaux de Barbara Burrell, de Ruprecht Ziegler et de plusieurs de leurs prédécesseurs, il convient certainement d'établir un lien entre ce privilège exorbitant et le rôle joué par Thessalonique dans les affaires militaires des Balkans, alors que la menace gothique se faisait plus pressante et que le pouvoir impérial ne pouvait se priver de l'appui d'un port aussi important pour la logistique des opérations armées³³.

32. Il convient ici de rappeler que sous les Sévères, seules Pergame et Éphèse avaient pu obtenir trois néocories : Burrell, *Neokoroi*, p. 30-37 et 59-85. Sous Trajan Dèce, les deux villes continuaient d'étaler avec fierté ce titre : *RPC* IX, 539-553 (pour Pergame) et *RPC* IX, 606 (Éphèse, « trois fois néocores, première d'Asie », cette dernière cité insistant aussi sur sa primauté comme l'atteste la formule : ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ).

33. Ziegler, *Thessalonike*, p. 392-393 et Burrell, *Neokoroi*, p. 200. On peut également citer en ce sens Touratsoglou, *Thessaloniki*, p. 17-19, ou encore Herz, *Koinon*, p. 122.

IG, X, 2.1 = Robert, <i>Fubus</i>	Prétrise exercée εν τῷ Σεβαστῷ — ἔρα (ère d'Actium)	Nom du prêtre et agonothète	Autres fonctions	Dédicant	Titres civiques	Varia
153=1	αυσ=219/20	<i>Marinianus Philippus II neos I</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC	—	
154=2	γυσ=221/2	<i>Caninius Docimus</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC	—	
155=3	εξσ=233/4	<i>Valerius Iustus</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC	—	
156=4	ξσ=entre 229 et 238, excepté 233/4	<i>Petronius Rufinus II</i>	—	[Η ΠΑΤΡΙC?]	—	Le ξ est pointillé et il manque peut-être l'année précisée dans l'ère : ξσ=229/30
157=5	σσ=238/9	<i>Isidorianus Aurelius Isidorus</i>	—	[Η ΠΑΤΡΙC?]	—	
158=6	αασ=239/40	<i>Statilius Theodorus</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC	—	
159=7	βασ=240/1	<i>Flavius Aelianus Sempronius Draco</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC	—	ΑΙΓΑΘΗ ΤΥΧΗ au début du texte.
160=8	δασ=242/3	<i>—tius Minucianus Hermes</i>	—	[Η ΠΑΤΡΙC?]	—	
161=9	εασ=243/4	<i>—Eutyhianus</i>	—	[Η ΠΑΤΡΙC?]	—	
162=10	ησσ=246/7	<i>Marcus Dioscurides</i>	—	La cité définie par ses titres.	métropole, colonie, δ néocore	

163=11	πσ=248/9	<i>Marinianus Philippus III neos II</i>	éphébarque politiarque	Aurelius Isidorus (grand-père maternel), archiereus et archiatros.	métropole, colonie, τετρόκις néocore	Éphébarque l'année de la prétrise, le personnage est politiarque l'année suivante (απσ=249/50). Il est le seul politiarque du dossier. Cette inscription est la plus longue et détaillée de la série (plus de 30 lignes contre une vingtaine en moyenne). Les titres civiques sont placés au milieu du texte, au génitif, et se rapportent aux fonctions exercées par le père homonyme, prêtre et agonothète des jeux civiques, comme pour mieux les souligner. L'épithète λαμπρά pour qualifier la métropole n'apparaît que dans ce texte. La seconde ère est mentionnée de façon lapidaire ; elle ne reprend pas le formulaire habituel.
164=12	απσ=249/50	<i>Flavius Aelianus Sempronius Artemidorus</i>	—	La cité définie par ses titres.	Métropole, colonie, δ néocore	ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ au début du texte.
165=13	βπσ=250/1	<i>Cornelius Epagathus II neos</i>	—	La cité définie par ses titres, Η ΠΑΤΡΙC.	Métropole, colonie, τετρόκις néocore	ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ au début du texte.
166=14	δπσ=252/3	— <i>filiius Claudii Hermæ</i>	—	Lacune (la cité définie par ses titres compte tenu du formulaire).	Lacune	
167=15	επσ=253/4	<i>Domitius Statilius Dionysius</i>	—	La cité définie par ses titres, Η ΠΑΤΡΙC.	Métropole, colonie, δις néocore	ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ au début du texte.
168=16	Qσ=258/9	<i>Flavius Claudius Meno</i>	éphébarque	Η ΠΑΤΡΙC.	—	L'ère est mentionnée en toutes lettres.
169=17	δρσ=262/3	<i>Cornelius Felix Marcellus II neos</i>	—	Η ΠΑΤΡΙC.	—	
170=18	απσ=269/70	<i>Aurelius Julius II neos</i>	éphébarque	Anthesiana Minucciana Procopé (mère).	—	ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ au début du texte.